

CANADIAN ALLIANCE  
ON MENTAL ILLNESS  
AND MENTAL HEALTH



ALLIANCE CANADIENNE  
POUR LA MALADIE MENTALE  
ET LA SANTÉ MENTALE

**Mémoire à la Chambre des communes  
Comité permanent des finances  
2022 Processus de consultation prébudgétaire  
de  
l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé  
mentale (ACMMSM)**



## 1. Contexte

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est le porte-parole national de la santé mentale au Canada. Fondée en 1988, l'ACMMSM est une alliance de 13 groupes de santé mentale, composée de fournisseurs de soins de santé et d'organismes sans but lucratif qui représentent des personnes ayant une expérience vécue, leurs familles et leurs soignants.

## 2. Contexte

### Recommandation 1

*Que le gouvernement fédéral dépose et adopte la Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie.*

### Recommandation 2

*Que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) dispose de ressources suffisantes pour travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres intervenants, afin d'élaborer : (1) une série nationale complète de dépenses de santé publiques et privées ; (2) des indicateurs de rendement du système de santé, en matière de santé mentale et de toxicomanie ; et (3) un engagement envers des analyses sectorielles complètes et continues de la main-d'œuvre en santé mentale afin de déterminer les lacunes et de prévoir les besoins futurs.*

### Recommandation 3

*Que le gouvernement fédéral fournisse un financement à long terme aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) afin que le financement de la recherche en santé mentale dans l'ensemble de ses instituts et de ses quatre piliers soit proportionnel au fardeau de la maladie que représente la santé mentale.*



### Recommandation 1

***Que le gouvernement fédéral dépose et adopte la Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie.***

---

Bien avant l'apparition de la pandémie mondiale de COVID-19, le manque d'accès en temps opportun à des soins de santé mentale et de désintoxication inclusifs et accessibles est une préoccupation de longue date au Canada. Malgré l'urgence du besoin, pour beaucoup, il n'est pas rare de devoir attendre des mois ou des années avant de voir un prestataire de soins de santé mentale ou d'intégrer un programme de traitement.

Compte tenu de l'impact de la pandémie mondiale, comment nos systèmes de soins de santé seront-ils en mesure de répondre à un nombre croissant de personnes au Canada qui ont ou auront des problèmes de santé mentale et de toxicomanie liés à la COVID-19 et qui auront besoin de soins à court, moyen ou long terme ?

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) croit fermement que la santé mentale doit être notre première richesse. Le Canada doit faire davantage pour protéger et investir dans ses actifs les plus précieux : les personnes. Bien que nos systèmes de soins de santé se concentrent sur notre santé physique, il ne peut y avoir de santé sans santé mentale.

Selon l'ACMMSM, le besoin d'un accès rapide à des programmes et services de santé mentale et de toxicomanie inclusifs et accessibles n'a jamais été aussi pressant. Nous croyons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a un rôle essentiel de leadership national à jouer pour que les Canadiens obtiennent les soins dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

L'ACMMSM demande au gouvernement fédéral d'introduire et d'adopter un nouveau texte de loi, la ***Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie***<sup>1</sup>, qui :

1. Inscrit dans la législation fédérale l'offre de programmes, de services et de soutiens inclusifs et accessibles en matière de santé mentale et de toxicomanie, ainsi que l'accès en temps opportun à ces programmes, services et soutiens, qui ont la même valeur que ceux fournis pour les problèmes de santé physique.
2. Assurera qu'un éventail complet de programmes, de services et de soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie, financés par l'État et fondés sur des données probantes, soit mis à la disposition des Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, ce qui va au-delà des milieux hospitaliers et médicaux traditionnels (comme le prévoit la *Loi canadienne sur la santé*).
3. Reconnaîtra l'importance fondamentale d'investir dans la promotion de la santé, la prévention et l'éducation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé lorsqu'il s'agit de santé mentale et de toxicomanie.
4. Inclura des responsabilités claires et des indicateurs de performance significatifs du système national, et

---

<sup>1</sup>Pour plus de détails, veuillez consulter *From Out of the Shadows and Into the Light... Achieving Parity in Access to Care Among Mental Health, Substance Use and Physical Health*. Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, juin 2021



5. Sera liée à une enveloppe de financement fédéral approprié et durable pour les provinces et les territoires en ce qui concerne les programmes, les services et le soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie.

Les lacunes dans les soins de santé mentale et de toxicomanie sont un problème pancanadien et n'ont été qu'amplifiées par le stress d'une pandémie mondiale de COVID-19. Le moment est venu pour nous, en tant que société, d'aller de l'avant, ensemble, afin de nous assurer que nous disposons de ressources publiques suffisantes pour prendre en charge les personnes qui vivent avec un trouble de santé mentale et/ou de toxicomanie.

Il est entendu qu'il faudra un investissement soutenu de la part du gouvernement fédéral, ainsi qu'un soutien financier continu de la part des provinces et des territoires pour atteindre les objectifs de la loi et s'assurer que les Canadiens ont accès en temps opportun aux soins de santé mentale et de toxicomanie dont ils ont besoin.

L'ACMMSM reconnaît que le niveau de financement fédéral sera *discuté* entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et pourrait s'appuyer sur les accords bilatéraux de 2017 qui prévoyaient 5 milliards de dollars sur 10 ans pour les programmes et services de santé mentale et de toxicomanie. Il s'agit d'un point important, sachant que le financement n'a été établi que pour les cinq premières années (c'est-à-dire 2017-2022) de l'accord décennal.

Pour répondre aux besoins actuels non satisfaits en matière de santé mentale et de toxicomanie, ainsi qu'aux besoins qui ont été exacerbés par la COVID-19, l'ACMMSM appuie la recommandation récente de la Société royale du Canada selon laquelle le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces et les territoires, devrait augmenter le financement de la santé mentale et de la toxicomanie à au moins **12 %** des budgets de santé.

Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à ce que les autres pays du G-7 investissent dans la santé mentale (c.-à-d. la France [15 %], le Royaume-Uni [13 %]) en tant que pourcentage de leur budget de santé, les chiffres récents accessibles au public suggèrent que le Canada se situe dans la fourchette des **5 %**.<sup>2</sup> Il est clair qu'il est possible de faire beaucoup plus.

Pendant trop longtemps, la santé mentale et la toxicomanie ont été négligées par l'assurance-maladie. Une *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie* fournira un cadre législatif transparent et mutuellement responsable pour améliorer l'accès en temps voulu pour les personnes qui en ont besoin. Elle reconnaîtra l'importance d'investir dans la promotion de la santé, la prévention, l'éducation et les déterminants sociaux de la santé. Il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Il est temps de faire passer la santé mentale et la toxicomanie *dans la lumière* pour atteindre la parité avec les problèmes et conditions de santé physique. Pour y parvenir à l'échelle pancanadienne, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle essentiel de leadership national.

Nous sommes impatients de travailler avec tous les niveaux de gouvernement, et d'autres, pour faire de ce projet une réalité. Notre santé mentale compte.

---

<sup>2</sup> Institute for Health Economics. *IHE Mental Health In Your Pocket—A Handbook of Mental Health Statistics*, page 86, 2019.



## Recommandation 2

***Que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) dispose de ressources suffisantes pour travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres intervenants, afin d'élaborer : (1) une série nationale complète de dépenses de santé publiques et privées ; (2) des indicateurs de rendement du système de santé, en matière de santé mentale et de toxicomanie ; et (3) un engagement envers des analyses sectorielles complètes et continues de la main-d'œuvre en santé mentale afin de déterminer les lacunes et de prévoir les besoins futurs.***

---

Au niveau des programmes, des politiques et des systèmes, l'accès aux indicateurs de performance du système de santé et aux informations sur les dépenses de santé est une exigence absolue. En fin de compte, vous ne pouvez pas gérer ce que vous ne mesurez pas !

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est le principal organisme de collecte de données sur la santé du pays, et ses travaux et analyses sont essentiels à la gestion, à l'évaluation et au suivi de nos systèmes de santé.

Alors que tous les gouvernements réfléchissent à la façon d'intégrer efficacement les programmes, les services et les soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie dans leurs systèmes de santé respectifs, l'ICIS doit avoir l'objectif et la capacité de saisir l'étendue des dépenses en matière de santé mentale et de toxicomanie dans les secteurs public, privé et communautaire sans but lucratif et caritatif.

À l'heure actuelle, l'ICIS dispose d'une quantité limitée de données sur les dépenses en santé mentale des gouvernements (principalement au niveau des hôpitaux et des médecins) et de très peu d'information sur les dépenses des personnes qui fournissent des soins de santé mentale par l'entremise du secteur privé (p. ex. les psychologues, les travailleurs sociaux autorisés, les conseillers et les psychothérapeutes), qui sont financées par les régimes d'assurance-maladie complémentaire des employeurs ou par des paiements directs.

Bien que les données sur les dépenses publiques et privées soient considérées comme un « intrant » essentiel à l'élaboration de politiques efficaces, l'ACMMSM reconnaît également qu'il est essentiel de mieux comprendre comment le système de santé mentale et de désintoxication fonctionne en termes de « résultats » (p. ex. qualité, accès, satisfaction des patients/clients/fournisseurs).

De plus, les études sectorielles exhaustives sur la main-d'œuvre en santé mentale et en toxicomanie font défaut : nous comprenons mal le nombre de professionnels de la santé mentale ou la proportion de travailleurs de différentes professions qui travaillent au Canada et, surtout, nous ne savons pas si cette main-d'œuvre a la capacité de répondre aux besoins actuels ou prévus des Canadiens. Des fonds sont nécessaires pour cette analyse continue afin de comprendre la main-d'œuvre actuelle et de faire une évaluation éclairée des besoins et des tendances futurs.

Bien que l'ICIS soit en train de publier 12 nouveaux indicateurs du système de santé de 2019 à 2022, dont 6 porteront sur la santé mentale et la consommation de substances (ce qui est souligné dans le texte [point 4] de la recommandation n° 1), l'ACMMSM encourage vivement leur développement et leur perfectionnement accélérés. L'ACMMSM note que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a identifié 12 indicateurs de systèmes de santé pour surveiller la qualité des soins de santé mentale. Il faut en faire plus dans ce domaine.



Pour s'assurer que les gouvernements, ainsi que les membres de l'ACMMSM, ont accès à des analyses et à des outils fondés sur des données pour améliorer le rendement global du système de santé mentale, nous appuyons fortement des investissements supplémentaires dans l'ICIS.

### Recommandation 3

***Que le gouvernement fédéral fournisse un financement à long terme aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) afin que le financement de la recherche en santé mentale dans l'ensemble de ses instituts et de ses quatre piliers soit proportionnel au fardeau de la maladie que représente la santé mentale.***

---

Les impacts de la COVID-19 sur la santé mentale des Canadiens ont été importants et resteront présents à court, moyen et long terme. Si la pandémie souligne l'importance de la recherche biologique pour la mise au point de traitements et de vaccins, elle fait également appel à la recherche en santé mentale pour comprendre et aider les gens à faire face au tribut psychosocial que la pandémie, et le fait d'y faire face, font payer aux individus, aux familles, aux travailleurs et aux économies.

La recherche sur la santé mentale peut jouer un rôle essentiel en aidant les gouvernements, les décideurs, les prestataires de services de santé, les éducateurs et les économies à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui non seulement favoriseront un rétablissement durable après la COVID-19, mais aideront également les Canadiens à réaliser leur potentiel individuel et collectif et contribueront à la prospérité et à la compétitivité économique futures du Canada.

La recherche est l'oxygène d'un système de santé fondé sur des données probantes : elle crée de nouvelles connaissances et stimule l'innovation. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont le principal bailleur de fonds de la recherche en santé au Canada, mais ils « investissent » un montant modeste dans la recherche sur la santé mentale. Il faut que cela change.

Actuellement, 9 % des fonds des Instituts de recherche en santé du Canada sont alloués à la santé mentale, ce qui ne reflète pas le fardeau de 24 % d'années de vie d'invalidité causé par les troubles mentaux et neurologiques, la toxicomanie et l'automutilation. Il est clair que l'on peut faire davantage pour atteindre la parité dans la recherche.

L'ACMMSM estime que le financement de la recherche sur la santé mentale devrait être assuré à un niveau approprié et proportionnel.